

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION « Responsable de Projets Informatiques »*

Pour obtenir le titre certifié, l'étudiant devra valider 4 blocs de compétences au travers d'un contrôle continu des matières, de la réalisation et présentation d'un projet annuel devant un jury, de la rédaction et de la présentation d'un rapport d'activité et de veille et de mises en situation. Il devra valider :

- Une note égale ou supérieure à 7/20 dans chaque unité d'enseignement type CCF (une note inférieure à 7/20 sera cas de jury),
- Une moyenne minimale de 10/20 par bloc d'activités et composantes,
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Bloc de compétences 1	Adaptation aux normes métier	Travaux pratiques encadrés ainsi que des mises en situation professionnelle (reproduction d'un contexte global d'entreprise).
Bloc de compétences 2	Veille informatique	A partir des sources disponibles : Le Web, les magazines spécialisés, les bases de données, les bibliothèques de brevets, les centres de recherche, les universités, les foires et salons, les groupements d'entreprises et pôles de compétitivité. Le candidat réalise et présente à l'oral un rapport de veille informatique
Bloc de compétences 3	Analyse des besoins et élaboration de la proposition technique	Le candidat réalise un cahier des charges correspondant aux besoins du client défini dans l'exercice, et le met en œuvre à travers une maquette présentée à l'oral.
Bloc de compétences 4	Mise sous contrôle, suivi et clôture du projet	A partir de données disponibles, d'un cahier des charges à analyser le candidat présente un projet informatique faisant état de : La rédaction d'une lettre de mission. D'une traduction de la demande en termes opérationnels Du choix du modèle de gestion, Du découpage d'un projet par composants. De la mise en place de tableaux : suivi d'avancement du projet et contrôle budgétaire De l'analyse des risques Du bilan du projet.

**titre certifié de niveau 6 « Responsable de Projets Informatiques » inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 délivré conjointement sous l'autorité de PARTNER FORMATION- ISITECH et Sup' LA MACHE.*